

Pour créer d'immenses richesses coloniales, que manque-t-il à l'Algérie ? Le nerf de toute production ; le capital. Pour attirer le capital, cachons donc de lui indiquer de la façon la plus précise les conditions dans lesquelles il peut, en toute sécurité et avec certitude de grand profit, venir en aide à la culture du coton en Algérie.

Mais avant de passer outre, qu'il me soit permis d'insister sur l'avantage de premier ordre qui a été dévolu par la nature au sol algérien. Je veux parler ici de cette aptitude toute particulière pour la production des cotons similaires du Sea-Island. Ce fait a une grande importance, parce qu'il écarte ou défie la concurrence américaine. En effet, suivant les statistiques officielles la production des Géorgie longue-soie ou Sea Island ne s'élevait, avant la guerre, qu'au chiffre de 40,000 balles. Or, l'industrie européenne est outillée pour en consommer le double, soit 80,000 balles.

C'est à la parole autorisée de M. Jean Dollfus que nous devons ce dernier chiffre, et c'est au sein même de la Société impériale d'agriculture d'Algérie, séance du mois de février 1863, que l'éminent manufacturier mulhousien a démontré les avantages que notre colonie peut retirer de la culture du coton longue-soie.

L'intervention de M. Jean Dollfus dans l'œuvre de la production cotonnière porta bonheur à l'Algérie. Devant l'impuissance et la stérilité des efforts tentés par les colons aussi bien que par l'administration elle-même, M. J. Dollfus n'hésita point à chercher les moyens de venir personnellement en aide aux cultivateurs. C'est sous la forme de prêts en argent qu'il se décida à leur apporter son appui. M. Dollfus me fit l'honneur de me confier la direction de cette opération délicate.

Une somme de 123,857 fr. 24 c. fut répartie, à titre d'avances, entre 220 colons disséminés dans les trois provinces.

Le remboursement s'est effectué de la manière suivante :

Table with 2 columns: Amount and Description. Rows include: 63,205 fr. 26 c. en coton non égrené, 51,540 98 en coton de 25,255 kilogrammes, 114,746 fr. 25 c. total des remboursements à ce jour, 6,937 65 restant à recouvrer en bonnes créances, 2,173 35 sont irrécouvrables.

Le résultat de cette opération est digne de remarque. Le chiffre qui indique les sommes irrécouvrables témoigne hautement que, malgré toutes les préventions que l'on a pu se permettre de formuler contre le crédit de la colonie les capitaux métropolitains ne couraient aucun risque à se mettre au service de l'agriculture algérienne ; si l'on veut bien considérer les difficultés que présentait la rentrée de ces deux cent vingt créances, éparpillées sur une étendue de plus de trois cents lieues, on sera forcé de convenir que le résultat a dépassé tout ce qu'on était en droit d'espérer. L'éloquence des chiffres, que je suis tout à la fois heureux et fier de produire, atteste la haute moralité des cultivateurs algériens, et elle fait appel aux capitalistes d'Europe. Ne serait-on pas en droit de se demander s'il existe dans la métropole un centre agricole ou manufacturier où l'on puisse rencontrer plus de probité, plus de fidélité à tenir ses engagements.

1 3/4 % à passer au compte de pertes et profits dans une opération qui n'avait jamais été tentée et qui offre des chances de bénéfices considérables ! Ce résultat n'est-il pas propre à dessiller tous les yeux, à faire tomber tous les préjugés ?

(1) Sur 6,937 fr. 65 c. restant à recouvrer au mois de mai, pendant lequel a été fait ce mémoire, 2,000 fr. ont été recouverts à ce jour.

C'est peut-être ici le lieu de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les diverses phases qu'a traversées la culture cotonnière en Algérie, et de rechercher les causes de l'extrême lenteur qui en a marqué le développement.

GRIESS-TRAUT. (La suite au prochain numéro.)

Le bilan de la Banque de France n'indique aucun changement saillant dans la situation financière. L'encaisse métallique s'est accrue de 3 millions et demi à 416 millions et le portefeuille de 47 millions. Il est à noter que l'augmentation du portefeuille porte presque exclusivement sur la place de Paris; les succursales n'y figurent que pour trois millions. Les avances sur rente et valeurs ont diminué d'un million. Celles sur lingots ont monté de trois millions. Les engagements exigibles de la Banque se sont accrues en même temps d'une somme assez considérable représentée par une augmentation de 32 millions dans la circulation des billets qui a atteint 907 millions et par l'augmentation des comptes particuliers qui se sont élevés à Paris de 123 à 146 millions et en province de 23 à 27 millions. Le compte-courant du Trésor créditeur a baissé de 110 à 104 millions.

Le bilan de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de 400,319 livres sterling dans le compte du Trésor, de 36,440 dans la réserve des billets et de 163,916 dans l'encaisse métallique. Il y a diminution de 407,462 liv. st. dans les comptes particuliers et de 54,055 dans le portefeuille.

Le ministère des finances en Belgique a présenté à la Chambre des représentants un projet de loi allouant un crédit de 8 millions de francs pour l'extension du matériel des chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La lettre suivante a été adressée aux maires du département par la commission instituée pour l'érection d'un monument à élever à la mémoire de M. Vallon :

Monsieur le Maire, La triste nouvelle de la mort de notre préfet et il a peine répandue à Lille, qu'une souscription s'ouvrait pour élever un monument à sa mémoire ; et la députation qui se rendait à Rambouillet pouvait ainsi porter à son inconsolable veuve le témoignage spontané des regrets et de la reconnaissance de la population au milieu de laquelle M. Vallon vivait depuis huit années.

Mais si la ville de Lille qui, tout d'abord, a connu le malheureux événement, a pu ainsi prendre l'initiative de la souscription, elle n'entend pas s'en réserver exclusivement l'honneur. Elle sait trop bien que le département partageait ses sentiments d'affection pour l'administrateur habile, l'homme si honnête et si bon dont elle déplore en ce moment la perte, et la première pensée de la commission que les souscripteurs viennent de nommer, a été d'associer les communes à la reconnaissance du chef-lieu, comme elles l'étaient déjà dans sa douleur.

Des souscriptions individuelles et collectives ont bien été adressées de différents points du département aux journaux de Lille, mais en même temps on exprimait le désir qu'une commission établie ici pût généraliser, régulariser la souscription, en correspondant avec les comités locaux prêts à se former et en centralisant les fonds.

Cette commission est aujourd'hui constituée et nous avons, Monsieur le maire, l'honneur de vous en informer. Nous vous adressons quelques listes de souscription, en vous priant de porter à

la connaissance de vos concitoyens qu'une de ces listes est déposée au greffe de votre commune où ils peuvent inscrire et déposer leurs offrandes, quelque modestes qu'elles soient. Les autres listes sont destinées aux personnes qui voudront bien donner leur concours actif à la souscription.

Les listes et l'argent devront être envoyés avant le 31 décembre, au trésorier de la Commission, M. Durieux-Forret, censitor de l'Hôtel-de-ville, 18, à Lille.

Vous avez pu mieux que personne, monsieur le Maire, apprécier le caractère du Magistrat auquel nous nous proposons de donner ce témoignage de sympathie. Vous savez de quelle sollicitude il était animé pour les intérêts moraux et matériels des communes. En vous offrant de concourir à l'œuvre, nous sommes certains de répondre à la fois aux sentiments de vos administrés et aux vôtres.

Agrez, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments très-distingués.

Les membres de la Commission :

Auguste Richebé, maire, président; Defontaine, adjoint au maire, vice président; Victor Saint-Léger, membre du conseil général, secrétaire; Durieux-Forret, membre de la Commission administrative des Hospices, trésorier; Barbieux, propriétaire, Crespel-Tilloy, président du tribunal de commerce; Des Rotours, conseiller de préfecture; Destigny, rédacteur en chef du Memorial; A. Herlin, propriétaire; Lefebvre, rédacteur en chef du Propagateur; Alexandre Leleux, rédacteur en chef de l'Echo du Nord; Auguste Longhaye, membre de la Chambre de Commerce; Loyer, membre de la Chambre de Commerce, Marteau, architecte du département; Mercier, conseiller municipal; Reynaert; conservateur des musées; Henri Scrive, manufacturier.

Des listes de souscription sont déposées dans tous les cercles de la ville.

On souscrit aussi au bureau du Journal de Roubaix.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 1865.

Présents : MM. Ernoul-Bayart, maire, C. Descat, J. Renaux-Lemerre, adjoints.

MM. P. Parent, Tiers-Bonte fils, Pollet-Desquiers, P. Cateau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducateau, E. Frasez, L. Watine, Delbecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Motley-Jonville, A. Dewarlez, Motte-Bossut, Léocart-Duvillier, J.-B. Daburcq, Toulemonde-Nollet, Sion-Pin, Alex. Delaoutre, Ch. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salambier, H. Ternynck.

Absents : MM. J. Lagache, G. Lefebvre, L. Eeckman, (en voyage).

Secrétaire : M. P. Parent.

1. Rapport de la Commission du Budget dont les conclusions sont votées par le conseil.

2. La commission chargée de l'examen de la question d'achat du Collège donne sa démission et le Conseil nomme une nouvelle commission de 7 membres composée de MM. L. Watine, Duthoit, Delbecq, Bourbier, Dewarlez, Motte-Bossut et Toulemonde-Nollet, pour étudier à la fois la question d'achat du Collège, et celle de sa destination future.

3. Avis favorable sur les modifications à apporter au plan d'agrandissement de la Condition publique.

4. Communication d'un projet d'arrêté du Maire concernant les conditions à imposer aux propriétaires qui ouvriront de nouvelles rues, et les mesures à prendre relativement aux rues et passages particuliers.

5. Vote d'un crédit supplémentaire pour le pavage d'une partie de la rue Sébastopol.

6. Indemnité accordée à l'ancien préparateur du Cours de Chimie.

7. Vote d'un supplément de crédit pour le curage du riez du Trichon.

8. Credit adopté pour le traitement des nouveaux employés d'Octroi pendant le mois de décembre.

9. Renvoi du projet de repavage de la rue de l'Union à la commission des rues et pavés.

10. Renvoi à la même Commission d'un projet de relevé à bout de la chaussée de la rue de l'Alouette.

11. La même commission est chargée de l'examen du projet de reconstruction de l'aqueduc de la rue du Collège.

12. Vote d'un crédit de 2,000 fr. pour construction d'un nouvel aqueduc dans l'Abattoir.

13. Autorisation donnée au Maire de s'entendre avec la Compagnie du chemin de fer pour l'organisation d'un service d'omnibus.

14. Credit de 4,300 fr. accordé pour l'ameublement des 4 nouvelles salles de l'école des filles de la paroisse St-Elisabeth.

15. Le conseil autorise M. le Maire à se défendre en justice contre la Compagnie du chemin de fer pour une question de droit d'Octroi.

16. Communication du Maire relative à des achats de tableaux pour le musée.

17. Approbation de la confection d'un atlas des bâtiments appartenant à la ville par le service des travaux municipaux.

18. Adoption de 20 procès-verbaux de la Commission des logements insalubres.

19. Le conseil approuve l'état des taxes irrécouvrables sur l'impôt des chiens.

20. Confirmation d'une décision prise par la commission du presbytère Notre-Dame, relativement à l'alignement de cet édifice.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Une question qui intéresse l'avenir et dont on se préoccupe à juste titre est en ce moment l'objet d'un examen soumis à une commission nommée par le Conseil municipal. — Je veux parler du rachat du Collège.

Dès 1861, j'ai proposé à l'administration de consulter le Conseil sur l'utilité que pouvait avoir pour Roubaix la création d'un collège communal.

Depuis cette époque, et chaque fois que cette question a été soulevée en dehors du Conseil communal, elle a donné lieu à des commentaires dont la portée ne se discute pas.

Aujourd'hui, au moment même où l'on cherche à arriver à une solution, des bruits absurdes circulent et l'on semble s'ignorer de la destination que cherchent à donner au collège ceux qui ne sont point partisans exclusifs du monopole de l'instruction.

Je suis de ceux qui veulent le rachat du Collège et je viens, Monsieur le Rédacteur, en faisant appel à votre impartialité vous demander d'accueillir dans votre journal la réfutation des intentions que l'on veut bien me prêter gratuitement à ce sujet.

J'ai toujours demandé, je demande encore que l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires soit rachetée par la commune et convertie en collège municipal. Cette demande n'a rien d'exagéré puisque, aux termes du contrat passé entre la ville et ledit établissement, on peut songer à en reprendre la propriété moyennant certaines conditions déterminées.

J'ai demandé, je demande encore que la direction soit confiée à un ecclésiastique, comme cela existe pour le Collège de Tourcoing, avec les mêmes éléments d'instruction qui font le succès de ce collège, et que l'administration municipale conserve hors et avant tout son autorité dirigeante.

Les sept membres nommés dans la dernière séance du Conseil pour examiner la question du rachat du Collège de Roubaix et celle de sa destination ultérieure ont à remplir une tâche sérieuse et j'ai la certitude qu'ils donneront en cette circonstance des preuves incontestables de leur désir de bien faire. Mais quelle que soit leur décision, je crois qu'il importe de la faire connaître publiquement et je me propose d'en demander la reproduction dans le Journal de Roubaix.

L'importance de la solution n'échappera à personne; il s'agit ici de l'avenir de la génération qui se prépare à nous succéder. Il faut donc songer aussi à tous ceux qui sont appelés par leur travail, leur instruction, à prendre place dans la société et à se rendre utiles à leur tour. Sous tous rapports cette question est de nature à attirer l'attention éclairée du gouvernement.

Veillez, Monsieur le Rédacteur, recevoir mes salutations distinguées.

HENRI TERNYNCK.

membre du Conseil municipal

Roubaix, 2 décembre 1865.

Le questionnaire suivant vient d'être adressé aux Chambres consultatives par le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics :

1° Pour quelle nature d'opérations les diverses sociétés coopératives existant aujourd'hui en France se sont-elles constituées ?

2° Depuis quelle époque sont-elles établies ?

3° Quelle est la situation ?

4° Dans quelles formes se sont-elles constituées ?

5° Spécialement, y a-t-il des sociétés coopératives établies comme sociétés civiles ?

6° Les sociétés existantes ont-elles trouvé dans les dispositions de la législation civile ou commerciale des obstacles à leur formation ou à leur développement ?

7° Y a-t-il des exemples de sociétés coopératives auxquelles, par suite de ces obstacles, on a été obligé de renoncer ?

8° Quelles seraient les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation existante pour rendre possible ou du moins plus facile la formation des sociétés de coopération ?

9° Devrait-on, notamment, leur permettre de se constituer avec un capital social variable ?

10° Ne devrait-on pas autoriser la création d'actions sans déterminer un minimum ?

11° Devrait-on modifier les formalités prescrites pour la publication des actes de sociétés commerciales ?

12° Y a-t-il en France des sociétés coopératives fondées sur le système de M. Schultz (de Delitsch) ?

13° La solidarité de tous les membres des sociétés coopératives doit-elle être établie comme un principe fondamental ?

14° Le projet de loi actuellement soumis au Corps législatif sur les sociétés coopératives, est-il susceptible de modifications ? — Quelles seraient ces modifications ?

La représentation qui aura lieu lundi au Théâtre de Roubaix offrira un intérêt tout particulier ; une comédie en quatre actes, dont M. Brun-Lavaine est l'auteur, sera jouée pour la première fois. Un Déraillement, tel est le titre assez original de cette pièce qui n'a pas moins de mérite que ses aînées. Nous souhaitons à M. Brun-Lavaine un succès complet, des braves chaleureux comme ceux qui ont accueilli sur notre scène Une heure de veuvage, Antonin, Une fleur pour Réponse.

2^{me} Partie

1 Le laboureur et ses enfants, chœur par la société chorale St Joseph.

2 Une douzaine d'huitres Folie en 1 acte (5 personnages)

Le piano sera tenu par M. CÉSAR DRIESPAUL.

On commencera à 6 heures 1/2 précises.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Graham constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121 Affaires acceptées par la C. 38,766,325 Sinistres payés. 1,267,303

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50.

de la fortune particulière ; tu me remettras ces fonds, et personne ne saura qu'ils entrent dans la communauté. Je me crois franchement plus capable que toi de faire un bon usage de ce revenu, de façon à relever l'éclat de notre maison. — Lundi prochain nous donnons une grande soirée !

« Avec de l'argent emprunté ! » murmura Hélène, restée seule. « Et tout cela, ajouta-t-elle avec un profond soupir, pour briller au milieu d'un essaim d'indifférents qui nous fuiront si le malheur frappe à notre porte. Mais maintenant j'ai, je le sens bien, la force de sauver le père de mon enfant de l'abîme où sa vanité sans bornes nous précipiterait tôt ou tard. »

Le soir, les salons s'illuminaient. Hélène venait d'y descendre, quand elle vit paraître Carlos Marsange. Elle hésita un instant, puis fit avec vivacité quelques pas au devant de lui. Tous deux étaient pâles. Il y avait plus de trois ans qu'ils ne s'étaient vus.

Trois ans ! Combien Hélène avait changé dans cet intervalle ! Quels trésors de tendresse, et de force d'âme s'étaient développés chez elle ! Pourtant le souvenir de son dernier entretien avec Carlos était toujours bien vivace dans sa mémoire. Depuis elle avait courageusement soutenu plus d'une pénible lutte avec elle-même, et Dieu l'en avait fait sortir triomphante. Carlos lut-il sur son visage le haut degré de perfection et de paix intérieure qu'elle avait atteint ? Or le croirait, car un mélange de douleur et de satisfaction éclata dans le regard qu'il fit sur elle. Il saisit la main qu'elle lui tendait et dit avec une profonde gravité : « Je sais que vous ne me reverrez pas que vous ne le puissiez avec calme. »

Telles sont les dernières paroles que vous m'avez adressées. J'elles ai conservées dans ma mémoire et dans mon cœur et j'ai respecté votre désir. Je reviens à vous avec une amitié exempte de passion. Sans cela je n'aurais point franchi votre seuil.

— Merci ! je savais bien que Carlos Marsange était plein d'honneur et de délicatesse.

L'entrée d'Albert et de plusieurs invités interrompit l'entretien. Les uns prirent place aux tables de jeu, les autres se mirent à causer. Hélène était devenue une maîtresse de maison accomplie. Elle n'avait plus rien de son air rêveur et distrait d'autrefois, on ne la voyait plus tomber en extase. Une aisance tranquille, une modestie assurée ajoutaient au charme de ses manières. Sa conversation, spirituelle et sensée, témoignait de cette supériorité sans pédantisme qui ne messied nullement à la femme. En un mot, elle avait gagné sous tous les rapports.

A quelques jours de là, Carlos Marsange, lui faisant une visite dans la matinée, la trouva au salon, son petit garçon sur le bras. Hélène montrait à l'enfant le portrait d'Osmond et tâchait de lui faire comprendre que c'était son père. A cette vue, l'œil de Carlos éincela, mais, par un violent effort, il maîtrisa son émotion et s'approcha d'Hélène avec un calme apparent. Elle déposa l'enfant à terre, il balbutia un bonjour. Carlos le prit dans ses bras et le baisa au lieu demandant : « Comment t'appelles-tu ? »

— Léon, dit Hélène. Puis elle offrit un siège à Carlos, s'assit elle-même sur un sofa et mit l'enfant sur ses genoux.

« On se plaint de vous, lui dit M. Marsange. Vous privez la société de son plus bel ornement. Pourquoi donc avoir quitté le théâtre de vos triomphes ? »

— Pouvez-vous me le demander ? répondit-elle en souriant. Que sont les plaisirs du monde en comparaison du bonheur que mon enfant me procure ? — Il occupe donc, à lui seul, toute votre vie ?

— Non, la moitié seulement ; l'autre est pour mon mari. A eux deux, ils me suffisent.

— Vous avez raison, Hélène ; vous êtes ; j'en suis sûr, aussi bonne mère que bonne épouse.

— Je voudrais être l'une et l'autre ; mais je crains de n'y pas réussir.

Albert entra en ce moment et dit à Carlos avec un sourire aigre-doux : « Hélène s'obstine à vouloir faire la bonne d'enfant, malgré mes instantes prières de ne pas trop se fatiguer. »

— Sois tranquille, je ne me fatigue pas, répliqua-t-elle avec tant de grâce et de douceur que Carlos pensa : « La place de cet homme serait au genou de sa femme. »

Mais Albert songeait à tout autre chose. Dépit de voir Hélène auprès de son enfant comme une simple petite bourgeoise, il tenait, en outre, à faire admirer sa sollicitude pour elle. Aussi reprit-il : « Ah ! ma chère amie, tu ne ménages pas assez ta santé délicate et tes nerfs impressionnables. »

— Je suis jeune et bien portante, dit-elle en pressant sur son cœur son petit Léon. C'est toi, mon bon Albert, qui pousse trop loin la crainte de me voir abuser de mes forces. »

Elle lui tendit affectueusement la main et se retira. Un peu rasséréné par cette réponse, Osmond dit en souriant :

« C'est toujours comme cela. Quand je veux être sévère, son sourire me désarme. »

— Qui ne se laisserait désarmer par le spectacle de l'amour maternel ? Je n'en connais pas de plus beau. Il me saisit de respect.

— Moi aussi, » répondit Albert, en s'efforçant de donner à son visage une expression attendrie.

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZACUE DE ROUBAIX.

Soirée offerte aux membres honoraires, le jeudi 7 décembre 1865, dans la salle Saint-Joseph, avec le concours de la Société chorale Saint-Joseph et de

- 1 MM. CÉSAR DRIESPAUL, pianiste
2 « LOUIS KNORR, saxophone
3 « A. VAISSIER, clarinette
4 « JULES DELMOTTE, basse

Programme

1^{re} Partie

Enfant respecte le vieillard, romance M. L. FREMAUX. Air varié pour Saxophone M. L. KNORR Jean-Bart, romance, M. J. DELMOTTE. L'héritage, drame en 3 actes, (personnages.